

DÉPARTEMENT
SEINE ST-DENIS
CANTON
de BAGNOLET
COMMUNE
LES LILAS

LE MAIRE DES LILAS,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 322/22

EMET UN AVIS FAVORABLE,
A LA DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES EN
3EME CATEGORIE
POUR LE PASSAGE D'UN CONVOI EXCEPTIONNEL
BOULEVARD DU GENERAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE

TYPE : PERMANENT/AU VOYAGE SUR ITINERAIRE PRECIS

Aller et retour MOUCHIN(59) – LES LILAS (93)

N° DOSSIER : N° 5922T002522 en date du 21/09/2022

TRANSPORTEUR : DOM'AZUR

ZAC la Fontanille2 – 2 rue Jean Bapt 63370 LEMPDES

N° SIREN : 449052257

Tél : 04 73 69 37 02 Courriel : te.domazur@orange.fr

AFFAIRE SUIVIE PAR : DRIEAT d'Île-de-France

Tél. 01.40.61.84.45.- Courriel : te93.sst.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

transp.exceptionnel@seinesaintdenis.fr

ITINERAIRE : PERMANENT/AU VOYAGE SUR ITINERAIRE PRECIS.

N° 5922T002522 Pour une durée de 12 mois A partir du 20/11/2022

VALABLE JUSQU'AU : 20/11/23

NOMBRE DE VOYAGES :

CARACTERISTIQUES :

CHANTIER RATP SERGE GAINSBURG

- Le pétitionnaire devra toutefois reconnaître, au préalable, l'itinéraire avant chaque départ de convoi, vérifié une semaine avant son départ que des travaux n'aient pas été entrepris sur l'itinéraire précité et qu'aucun obstacle n'empêchera son passage.
- Le passage du convoi devra être signalé 8 JOURS AVANT la date prévue, auprès du service gestionnaire de la voirie communal,

Par Courriel : < VeroniqueJABNOUN@leslilas.fr > < AgnesROSSOTI@LESLILAS.FR > < SoniaKARMAOUI@LESLILAS.FR >

- Une consultation auprès de la RATP est nécessaire pour permettre une information des riverains.

Contact : Amandine RAMIN Chargé d'information et de proximité.

RATP - Agence de Développement Territorial pour la Seine-Saint-Denis

1-3 promenade Jean Rostand 93005 Bobigny Cedex

T 06 25 62 57 92 \ 01 58 78 50 64 Courriel : amandine.ramin@ratp.fr

Jean-Luc THEVENET - Conduite de Projet département MOP - 11, avenue Louison BOBET - LAC UG10 - Bâtiment VAL BIENVENUE - Bureau F1.285 - 94724 Fontenay-sous-Bois Cedex Tél : 01 58 76 98 39 Courriel : jean-luc.thevenet@ratp.fr

Contact : Sébastien Trarieux - Chef de Projet Prolongement Ligne 11 – Département MOP - 11, avenue Louison BOBET - LAC UG10 Courriel : sebastien.trarieux@ratp.fr Courriel : amandine.ramin@ratp.fr

- Bâtiment VAL BIENVENUE - Bureau F1.285 - 94724 Fontenay-sous-Bois Cedex

Caractéristiques maximales du chargement et du convoi	Masse totale roulante (kg)	Longueur (mm)	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
En charge	119400	32785	4300	4500
A vide	56800	28785	2850	4000

➤ **Le passage du convoi s'effectuera à partir de 22h00 sur notre commune.**

AMPLIATION :

La copie du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire de Police des Lilas, 51-53 Boulevard Eugène Decros,

Madame la Directrice de la tranquillité publique Cheffe de service de la Police Municipale des Lilas,

Monsieur le Commandant des Sapeur Pompiers de Ménilmontant,

Madame la représentante de la RATP - Agence de Développement Territorial pour la Seine-Saint-Denis

Monsieur le représentant de la DRIEAT Ile de France.

Le pétitionnaire.

Le présent arrêté sera affiché sur le territoire de la commune des Lilas.

RECOURS :

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait aux Lilas, le 30 septembre 2022

Le Maire Adjoint délégué à l'environnement

Aux mobilités, à la voirie et la propreté

Christophe PAQUIS

Publié le : **- 3 OCT. 2022**

